

Slama, Serge, « De la défaillance systémique à la “policierisation” des conditions d'accueil des demandeurs d'asile en France », *La Revue des droits de l'homme* 2018-14.

Tissier-Raffin Marion, « Réinstallation – Admission humanitaire : solutions d'avenir pour protéger les réfugiés ou cheval de Troie du droit international des réfugiés ? », *La Revue des droits de l'homme* 2018-13.

Weil, Patrick, *Qu'est-ce qu'un Français? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Folio, 2005.

Wihtol de Wenden, Catherine, « Ouverture et fermeture de la France aux étrangers. Un siècle d'évolution », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2002/1, n° 73, pp. 27 à 38.

Migration : du mot au concept politique et journalistique. Un parcours sémiotique

Sémir Badir

À partir d'un mot, je voudrais proposer un parcours cherchant à atteindre un concept politique et journalistique. Quel mot au juste, c'est ce qui appelle déjà une réflexion, car plusieurs se proposent d'emblée à l'enquête : *migration*, *migrant*, *migrer*, mais aussi, pour s'en tenir à ceux retenus dans les contributions au présent recueil, *émigration*, *immigration*, *émigré*, *immigré* ou *migratoire*. Plusieurs possibilités, donc, et certainement le choix d'un mot devra-t-il s'éclairer et se justifier par ses voisins lexicaux. Quant à l'aboutissement du parcours, là aussi, il paraît de prime abord délicat d'attribuer aux discours politique et journalistique un concept en cette matière, alors que les mots employés y sont souvent tenus à distance, entourés de guillemets et de paraphrases d'explicitation, et qu'il y est régulièrement observé que « migrant » ne fait l'objet d'aucune définition juridique.

Cependant, le parti-pris de suivre un parcours méthodique dissuade de se contenter d'une notion de « migration » qu'on entourerait d'un commentaire plus ou moins inspiré. En outre, s'il n'y a pas de concept établi (notamment par le droit actuel) du migrant et de la migration, le débat même que l'usage du mot suscite¹, de préférence à tel autre, montre qu'on ne saurait débonnairement se contenter

¹ Voir par exemple l'article de Jean Birnbaum paru sur le site du *Monde* à la date du 10 septembre 2015, « La crise des migrants est aussi une crise des mots ».

d'une notion rendant ces mots équivalents. Enfin, l'usage de ces mots dans le discours politique et journalistique est directement dépendant de l'usage qu'en font, depuis plusieurs décennies, les historiens et les sociologues, où la migration est un terrain reconnu d'investigation et l'objet de conceptions spécialisées.

Le parcours proposé n'est pas toutefois d'ordre généalogique. Sans doute serait-il précieux d'apprendre dans le détail comment le mot *migrant*, apparu comme adjectif dans les années 1950 (principalement au sein du syntagme « travailleurs migrants »), substantivé dans les années 1960, notamment sous l'impulsion de l'association La Cimade², et finalement lexicalisé par le dictionnaire dans les années 1970³, a fini par s'imposer, au côté de *réfugié*, dans le discours politique et journalistique. Cette enquête ne sera pas la mienne. Conformément à l'approche sémiotique, le parcours proposé sera d'ordre « génératif », c'est-à-dire qu'il cherchera à rendre compte de l'engendrement du sens qui s'agrège au mot au fur et à mesure que l'on considère son insertion dans le discours. Trois jalons serviront ainsi à décrire l'inscription d'un mot du lexique dans un discours : un premier jalon s'accrochera aux relations de contraste sémantique que le mot entretient avec d'autres ; un second l'intégrera dans la phrase pour en considérer les dimensions aspectuelles ; le troisième y ajoutera les dimensions modales qui achèvent son devenir discursif.

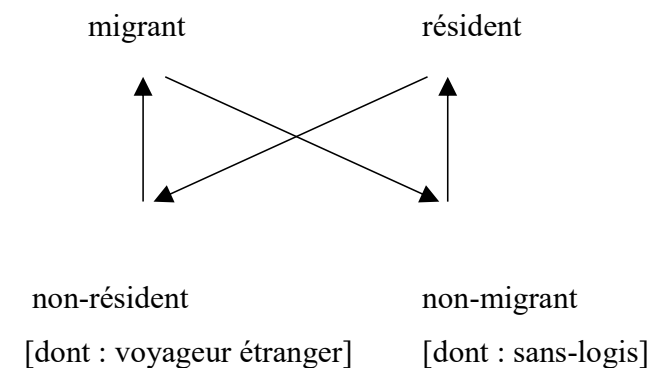
1. *Migrant, résident*

Dans un premier temps, on cernerait donc la disponibilité sémantique d'un mot dans une catégorie construite à partir des relations d'opposition et de négation. Le lecteur, ou la lectrice, aura compris que c'est sur le mot *migrant* que mon choix s'est arrêté, dès lors que ce mot se trouve au centre des débats politiques et journalistiques relatifs aux événements de migration actuels.

Or, face au migrant, il n'y a pas de mot clairement attesté dans le discours politique ni dans celui de la presse qui dise à quoi on l'oppose. La modélisation théorique du carré sémiotique va permettre d'en faire une hypothèse à partir d'une relation de contradiction. Qu'est-ce qu'un « non-migrant » ? Quelle caractéristique minimale peut suffire à le définir ? La catégorie de « non-migrant » n'existant pas, il faut, pour la susciter, supposer que l'action invoquée dans *migrant*, à savoir la migration, reste porteuse de sens. Dans sa formulation la plus simple, la définition de la migration en fait un *déplacement* de personne, d'animal ou de chose (par exemple des capitaux). Comme il

n'y a pas de sens à supposer qu'une personne non migrante soit incapable, *stricto sensu*, de déplacement, la forme de déplacement du migrant s'oppose vraisemblablement à quelque autre forme de déplacement, propre au non-migrant. Ce n'est pas exactement le pays ou la nation qui puisse faire, à tous les coups, la différence entre déplacement migrant et déplacement non migrant, puisque des migrations intérieures à un pays sont envisagées, tant pour les êtres humains que pour des animaux. Il semble que la différence se situe autour de ce que les textes légaux appellent le « lieu de séjour ». Le migrant se déplace en dehors de son lieu de séjour (non que cela suffise à le définir), tandis que les déplacements du non-migrant s'opèrent au sein de son lieu de séjour – et, puisqu'il s'agit d'une catégorie non lexicalisée mais simplement produite par l'hypothèse théorique, supposons que cette caractéristique suffise à définir le non-migrant. Le non-migrant est celui qui se déplace dans un lieu suffisamment délimité pour qu'on puisse dire qu'il y séjourne, autrement dit qu'il y *habite*. Non-migrant, cela veut dire *habitant*.

La catégorie est trop peu définie pour donner une représentation *opposée* au migrant⁴, car d'un sans-abri, d'un SDF, on peut certainement dire qu'il habite un lieu. D'ailleurs l'administration n'a jamais hésité, déjà au Moyen-Âge, à assigner un lieu de séjour à ses mendiants et ses sans-logis. Mais le carré sémiotique facilite son hypothèse puisque le contraire d'un migrant doit être, selon cette modélisation théorique, impliqué par la catégorie du non-migrant tout en lui ajoutant quelque caractéristique supplémentaire.



² La Cimade a été divisée en quatre secteurs, dont l'un réservé aux « Migrants », distinct du secteur « Réfugiés » et d'un troisième répertorié comme « Tiers Monde ». Blanc-Chaléard (2013), qui a retracé l'histoire de La Cimade, note que le secteur « Migrants » fut toujours le plus fragile, sinistré à la fin des années 1970.

³ Dans *Le Robert*, *migrant* apparaît pour la première fois en 1974, dans le volume de *Supplément*.

⁴ On rappellera qu'une opposition n'est pas établie par une contradiction (simple opération de défection) mais par une contrariété (mise en tension de deux valeurs positives).

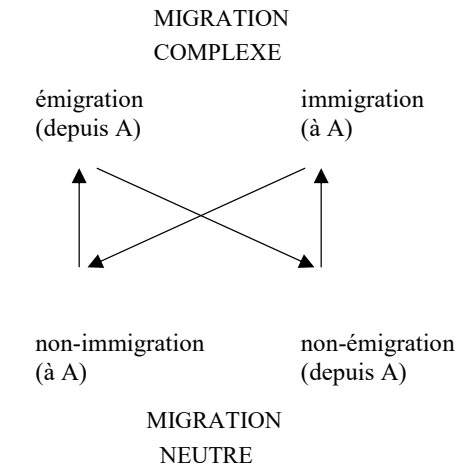
Cette caractéristique découle de tout ce qu'un lieu de séjour permet d'avoir, notamment un logis stable, un domicile (le siège de la fortune) et un revenu (un domicile fiscal). Mon hypothèse est ainsi que le contraire du migrant est le *résident*. La dynamique inverse à l'œuvre dans le carré sémiotique, à savoir la dynamique qui prend pour point de départ la catégorie de « non-résident », confirme le bien-fondé de l'hypothèse, puisqu'il faut préalablement ne pas (ne plus) résider pour être considéré comme un migrant.

Contrairement à la catégorie du « non-migrant », celle du « non-résident » est ordinairement pourvue d'un statut juridique. En France, elle définit toute personne dont le lieu de séjour principal, le lieu d'activité professionnelle ou le centre d'intérêt économique est situé en dehors du territoire français.

Chacune des principales catégories de personnes auxquelles la qualité de migrant a été associée répond de l'une ou de l'autre de ces caractéristiques propres au non-résident. *Travailleur migrant*: son centre d'intérêt économique est en dehors du territoire pris en référence; *migrant environnemental*: son lieu de séjour principal est en dehors dudit territoire; *migrant politique*: le lieu d'activité professionnelle, à quoi l'on pourrait ajouter, en fonction de ce que l'administration canadienne appelle « liens de résidence », les liens familiaux et les liens sociaux, se trouve en dehors du territoire.

En passant, remarquons que les catégories subcontraires (*non-résident* et *non-migrant*) ne s'opposent pas de la même façon que les catégories contraires (*migrant* et *résident*) mais que leur différenciation peut faire sens, par exemple pour distinguer les *gens du voyage* (sans résidence) et les *nomades* (qui se déplacent plus que les sédentaires, certes, mais toujours au sein de ce qui leur sert de lieu(x) de séjour).

Chose rare, les deux parcours dynamiques prévus dans le précédent carré sémiotique (du *résident* au *migrant* et du *migrant* au *résident*) sont eux-mêmes lexicalisés, ce qui conforte la plausibilité de la reconstruction théorique des contraires. Ces parcours désignent tout bonnement les termes contraires de l'émigration et de l'immigration. Pour le phénomène de la migration, cela permet d'envisager deux catégorisations possibles: la catégorisation du *complexe*, qui fait de la migration un processus d'émigration et d'immigration⁵; et celle du neutre, faisant de la migration un processus qui n'est ni (exactement) une émigration ni (exactement) une immigration.



La vraisemblance de l'une et l'autre catégorisations est attestée par les emplois de la migration aux « choses »: la *migration des capitaux* en fait un *transfert* de A à B, accomplissant la totalité d'un processus économiquement complexe; la *migration de l'âme* en revanche donne surtout à entendre le *passage* entre A et quelque B selon un processus qui, du point de vue de la physique, est vague et neutralisé.

2. La migration inachevée

D'un mot considéré dans son lexique on se propose à présent de passer au mot regardé en fonction de son comportement dans la phrase, c'est-à-dire aux emplois grammaticalisés et, cette fois, c'est à partir du verbe *migrer* que seront éclairées les valeurs sémantiques du migrant.

Il est évident que la migration et le migrant réfèrent à un procès. De quel type de procès s'agit-il? L'analyse linguistique peut nous renseigner là-dessus, en révélant ses potentialités aspectuelles. L'aspect est en effet l'une des voies principales d'accès au discours dès lors qu'il engage le point de vue d'un *sujet*, lequel s'avère indispensable pour situer le procès en question. Le syntacticien Laurent Gosselin (1996) en a donné une description théorique relative aux aspects en langue française que l'on synthétisera ici avant d'en proposer une application aux procès qui nous intéressent.

L'aspect prend en français deux formes principales: dans la catégorisation des prédicats lexicalisés, d'une part, dans la flexion morphologique de ces prédicats, d'autre part. Selon la première de ces deux configurations

⁵ Complexité que donne bien à entendre par exemple Nuselovici (2013, p. 5) au sujet de l'exil: « l'exilé est à la fois, et non pas successivement, un émigrant et un immigrant ».

grammaticales, l'aspect, défini selon trois critères sémantiques (dynamicité, bornage et ponctualité), permet de classer les prédicats en quatre grandes catégories: les états (sans changements), les activités (série indéfinie de changements), les accomplissements (série finie de changements) et les achèvements (changements ponctuels).

	Dynamicité	Bornage	Ponctualité	
État	-	-	-	être fatigué
Activité	+	-	-	<i>manger des fruits, marcher</i>
Accomplissement	+	+	-	<i>manger une pomme</i>
Achèvement	+	+	+	<i>atteindre un sommet</i>

Il paraît peu contestable qu'émigrer et *immigrer* expriment des accomplissements: ils impliquent une série de changements qui ont un but, raison pour laquelle ils sont bornés, soit au départ de la série soit à la fin.

Migrer, selon l'hypothèse donnée plus haut des deux acceptions possibles que la migration entretient vis-à-vis de ces prédicats, sera tenu soit pour l'accomplissement d'un déplacement (doublement borné), soit pour une activité indéfinie de déplacement (non borné).

- [—————> émigrer
- >] *immigrer*
- [—————>] *migrer* (émigrer et immigrer)
- > *migrer* (ni émigrer, ni immigrer à proprement parler)

Sans doute les lecteurs et lectrices voudraient qu'on apporte des preuves que ces deux acceptions sont attestées en discours. Elles le sont, en effet. Mais retardons-en la vérification car l'analyse linguistique présente l'intérêt d'offrir des tests basés sur l'acceptabilité sémantique de paraphrases, lesquelles permettent d'infirmer ou de confirmer la caractérisation aspectuelle d'un prédicat sans même avoir à recourir aux discours.

L'un de ces tests consiste à mettre un prédicat au passé composé et à l'associer à un circonstanciel. Si le circonstanciel peut être introduit par *pendant* de manière acceptable, le prédicat est une activité; si, en revanche, il peut être introduit par *en*, il est un accomplissement. En principe ces deux possibilités s'excluent l'une l'autre. Or, selon l'énoncé de départ (ici, 1-2 ou 5), on constate que *migrer* les admet toutes deux (4 et 6).

Si l'énoncé de départ est par exemple:

- (1) *Luc migre pour fuir la guerre*

ou, au passé,

- (2) *Luc migra pour fuir la guerre*

le test donne à *migrer* le sens d'une activité:

- (3)? *Luc a migré en deux mois pour fuir la guerre*
- (4) *Luc a migré pendant deux mois pour fuir la guerre.*

Mais si on prend pour énoncé de départ la phrase suivante:

- (5) *Luc migra de Bordeaux au Pérou*

le test donne cette fois au prédicat le sens d'un accomplissement:

- (6) *Luc a migré en deux mois de Bordeaux au Pérou*
- (7)? *Luc a migré pendant deux mois de Bordeaux au Pérou*

Un autre test consiste à construire le prédicat avec *mettre [une certaine durée] pour*. Il signale un achèvement si la construction admet une paraphrase construite avec *avant de* + infinitif; dans le cas contraire, le prédicat signifie un accomplissement.

L'énoncé (8) n'est pas paraphrasable par l'énoncé (9) sans changer le sens qui s'y donne par défaut.

- (8) *Luc a mis deux mois pour migrer de Bordeaux au Pérou*
- (9) *Luc a mis deux mois avant de migrer de Bordeaux au Pérou*⁶.

Le procès exprimé par *migrer* peut donc bien avoir le sens d'un accomplissement, bien que dans certaines phrases il prenne le sens d'une activité indéfinie.

Venons-en au mot *migrant*. Il va de soi que *migrant* exprime un état, comme le confirme le test de dynamicité, puisqu'il n'est pas compatible avec la locution verbale *est en train de*:

- (12)? *Luc est en train d'être un migrant*
- (13)? *Luc est en train d'être migrant*

Il convient toutefois de distinguer entre deux types d'état: état nécessaire ou état contingent. L'état contingent connaît un début et une fin, quoique

⁶ Il est à remarquer qu'émigrer et *immigrer* offrent des résultats contrastés.

(10) *Luc a mis deux mois pour émigrer de Bordeaux vers le Pérou*
rend acceptable le remplacement par *avant de*, tandis que

(11) *Luc a mis deux mois pour immigrer au Pérou depuis Bordeaux*

le rend improbable. L'émigration est ainsi un achèvement, quand bien même il suppose un procès succédant, alors que l'immigration ne peut être qu'un accomplissement.

ceux-ci ne soient pas montrés dans le procès auquel il renvoie ; l'état nécessaire n'est pas temporalisé (il est inapte à faire événement). Un test pour distinguer entre ces deux types d'état est d'insérer *commencer à* ou *cesser de* dans l'énoncé de base.

Au regard de ce test, *migrateur* désigne assurément un état nécessaire, qu'il soit ou non précédé d'un article.

(14) *Cet oiseau est un migrateur*

(15) * *Cet oiseau commence à / a cessé d'être un migrateur*

(16) *Cet oiseau est migrateur*

(17) * *Cet oiseau commence à / a cessé d'être migrateur*

Le cas de *migrant*, en revanche, offre un contraste entre son usage avec ou sans l'article indéfini⁷ :

(18) *Cet homme est un migrant*

(19) *Cet homme a cessé / a commencé d'être un migrant en 2015.*

(20) *Cet homme est migrant*

(21)? *Cet homme a cessé d'être migrant*

Ainsi, *migrant* offre la possibilité linguistique d'être conçu comme un état soit contingent, soit nécessaire⁸. État nécessaire, qu'est-ce à dire dans ce cas ? Cela suppose que l'accomplissement, voire l'activité propre à la migration, n'a pas de répercussion sur l'état de l'agent de ce procès. Autrement dit, la

7 La construction avec l'article indéfini est de loin la plus fréquente, mais l'absence d'article n'en est pas moins largement attestée. Une consultation (5 février 2020) du moteur de recherche Google sur des locutions exactes (qu'on lira en commençant par les lignes avant de compléter par les colonnes) donne les chiffres d'occurrence suivants :

	... un migrant	... migrant
[...] être...	52 300	9 260
... est...	225 000	12 800
... a été...	21 300	358
... était...	44 500	589
... fut...	11 300	28
... sera...	14 200	141
... va être...	0	1

À noter que de nombreux articles savants et d'articles de presse utilisent la locution « Être migrant ». Exemples dans le corpus savant : Être migrant et Haïtien en Guyane (Laëthier, 2011), « Être migrant, être sédentaire dans la petite Sibirie française : une affaire de lignées familiales ? » (Hanus, 2009), « Être migrant et vivre en squat » (Bergeon & Hoyez, 2015). Exemples extraits du corpus de presse : « Être migrant, c'est quoi ? Ali, 22 ans, réfugié afghan, l'a raconté aux 4^e de Beaucamps-Ligny » (Besse, 2019), « Être ou ne pas être mineur, quand on est migrant » (Birchem, 2019), « Être migrant n'est pas un crime ! » (Magid, 2019).

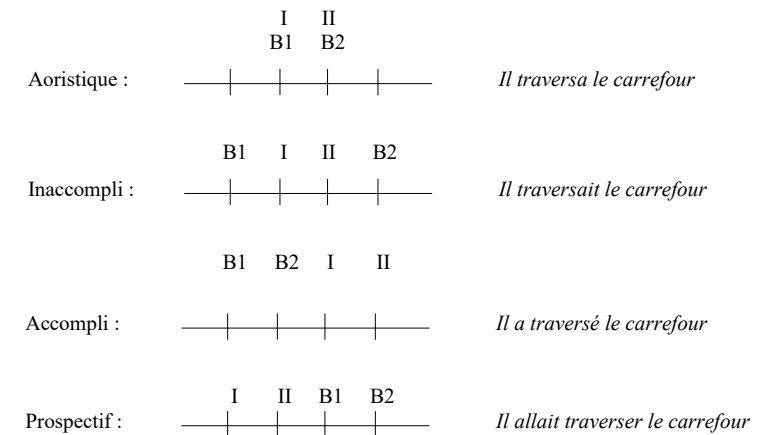
8 Ce cas nous paraît remarquable dans la mesure où la structure morphologique n'y prédispose pas. En effet, les mots dont la terminaison est en *-ant* et qui désignent une personne renvoient à n'importe quel aspect *sauf* l'état nécessaire : état contingent (*amant, assistant, cohabitant, malvoyant, habitant*), activité (*étudiant, exposant, militant, participant*), accomplissement (*étudiant, participant*), achèvement (*arrivant, débutant*).

migration semble pouvoir demeurer inachevée lorsqu'elle en vient à qualifier le migrant.

Nous allons voir à présent que cette supposition se renforce par l'analyse de l'aspect selon la flexion morphologique. Rappelons à ce sujet qu'on retient ordinairement quatre aspects en français (d'après Gosselin, 1996, p. 22) :

- dans l'*aoristique* le procès est montré dans sa globalité,
- l'*inaccompli* (ou imperfectif) en présente une vue partielle,
- l'*accompli* fait voir l'état résultant du procès, et
- le *prospectif* en montre l'état préparatoire.

Soit, sur une ligne de temps où le procès est borné par B1 et B2 et où ce qui en est perçu (et montré) se situe entre I et II :



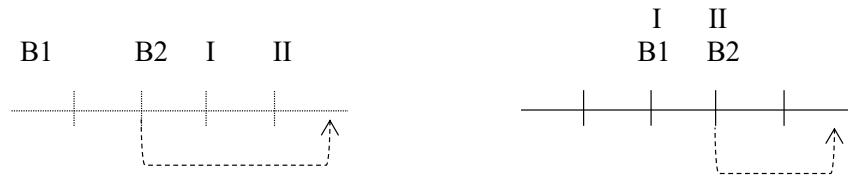
Si, bien entendu, le verbe *migrer* est compatible avec chacun de ces aspects, il vaut la peine d'observer par quelles paraphrases il se laisse substituer par *migrant*. On doit considérer en effet que certaines paraphrases sont discutables ou irrecevables et que d'autres, contre toute attente, sont peut-être recevables (signalées par !).

(22) *Luc migra* ! *Luc est un émigré*
! *Luc est un immigré*
Luc était un migrant
! *Luc est un migrant*
! *Luc est migrant*

(23) *Luc migrant* *Luc était un migrant*
! *Luc est un migrant*
? *Luc est migrant*

(24) *Luc a migré* ? *Luc était un migrant*
Luc est un migrant
Luc est migrant

La possibilité de paraphrase de l'accompli et de l'aoristique par un état montré comme coprésent à l'énonciation confirme les tests relatifs à l'aspect lexicalisé, comme si les bornes de la migration étaient susceptibles de reculer indéfiniment, avant comme après son procès.



On constate ainsi qu'il n'est pas nécessaire de tenir le discours pour seul responsable des valeurs sémantiques qui font du phénomène de la migration considéré dans son ensemble autre chose qu'un « déplacement ».

3. Migrant, étranger

Voyons à présent comment les énonciateurs discursifs prennent en charge les valeurs sémantiques attachées au migrant.

Premier exemple: lorsque, dans un reportage publié dans *Paris-Match*, le journaliste écrit que « 2000 migrants survivent dans cette poubelle géante, bidonville indigne à 3 kilomètres du Sacré-Cœur »⁹, il paraît évident que les migrants dont il est question sont désignés tels en fonction d'un procès accompli et que désormais ce procès accompli qualifie leur état, dont le journaliste décrit la *situation*, c'est-à-dire, aspectuellement parlant, l'état contingent.

Dans le deuxième exemple, Michel Perladi (2008) va plus loin: en employant l'expression « condition migrante », il donne à entendre que l'état de migrant n'est pas entièrement contingent mais peut devenir un état nécessaire, lié à une ou des « conditions » temporellement stables, sans le début et la fin propres aux événements.

Les migrants, comme les sans-abri, deviennent ainsi une *catégorie* bien capable d'identifier des personnes, et non plus des comportements, des activités ou des dispositions.

L'aspect d'accomplissement caractéristique du procès de la migration peut être relayé par des néologismes avancés dans les discours dès lors que

le mot *migrant* ne l'exprime plus suffisamment (renforçant par là même le déni de cet aspect pour ce mot). Tel est le cas de *primo-arrivant*, repris dans le discours du journaliste de *Paris-Match*, il est vrai avec des guillemets: « À Aubervilliers, comme ailleurs en France et en Europe, ces “primo-arrivants” représentent 25 % seulement des migrants. » Une reformulation par *occupants* est alors introduite pour les 75 % restants: « 75 % des occupants de la porte d'Aubervilliers sont arrivés en Europe en 2015, qu'ils sillonnent depuis quatre ans. » À nouveau, l'analyse aspectuelle est éloquent: *primo-arrivant*, comme *arrivant*, renvoie à un procès d'achèvement¹⁰, tandis qu'*occupant* exprime une activité¹¹. En outre, le journaliste donne à voir l'ambivalence et la précarité des migrants, assimilés successivement et simultanément aux sans-abri et aux gens de voyage (« ils sillonnent l'Europe depuis quatre ans »).

Transmigrant, beaucoup employé par les hommes politiques des partis belges flamands, et largement relayé par la presse tant néerlandophone que francophone du pays depuis 2015, évoque quant à lui un accomplissement (la transmigration) dont la migration devient l'achèvement¹². Ainsi lit-on par exemple dans une dépêche: « La victime, un transmigrant qui séjournait illégalement en Belgique, n'a pas survécu à l'accident¹³. » Comme on le voit, le séjour, qui assimilerait le migrant au sans-abri, est disqualifié, de sorte que c'est d'un autre procès que dépend la qualification du « transmigrant ».

Que l'état du migrant puisse devenir un état non seulement contingent mais même nécessaire, c'est ce que donne à entendre d'autres équivalences, dont on peut supputer qu'elles ont un pouvoir de transitivité. Par exemple, celle-ci: « Ce qui compte principalement est le fait que l'immigré est un étranger. » Si l'immigré est un migrant, le migrant n'est-il pas, somme toute, un étranger? Ce type d'équivalence contribue à stabiliser l'état du migrant, à le faire passer d'un état contingent à un état, certes transitoire, mais nécessaire, tant en vue de sa conceptualisation que de son institution juridique.

Aux contraires du migrant et du résident, sont substitués alors les contraires de l'étranger et du citoyen (ou du national), comme n'hésitent pas à le faire, dans un souci de transparence et de dénonciation, des historiens tels Noiriel (1991) et Weil (2005).

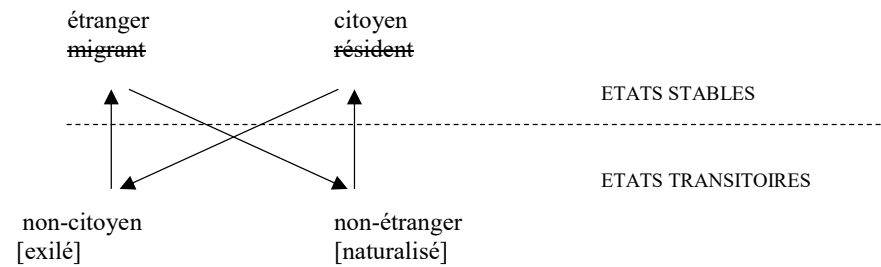
¹⁰ *Luc a mis deux mois pour arriver à destination* = *Luc a mis deux mois avant d'arriver à destination*.

¹¹ *Luc a occupé pendant deux mois le local*; * *Luc a occupé en deux mois le local*.

¹² Dans le discours sociologique, le « transmigrant » est désigné par des expressions telles que « migrants de passage » ou « réfugiés en transit ». Cf. Alain Tarrus.

¹³ Dépêche diffusée notamment le 30 janvier 2018 sur le site de la télévision flamande VRT. https://www.vrt.be/vrtnws/fr/2018/01/30/un_migrant_traversant_40ajabbeketueparunevoiture-1-3135265/ (consulté le 1^{er} février 2020).

⁹ Arnaud Bizot, « À Paris, le camp de la honte », *Paris-Match*, 28/01/2020.



Où se situe le migrant dans cette nouvelle représentation ? Précisément à la place qui lui est déniée, c'est-à-dire à celle de l'étranger. Dès lors, le procès de la migration compte pour rien ; et la dynamique sémiotique qui conduit du migrant au citoyen est suspendue ou neutralisée.

C'est certainement pour contrer cette dérive identificatoire qu'Abdourhamane Seck (2014) intitule « Le migrant introuvable » une étude dans laquelle, à partir d'un récit de vie, il montre que le phénomène de la migration, non récusable, reste cependant insaisissable, et l'identité du migrant essentiellement ambivalente.

4. Asile, accueil

Le troisième jalon de notre parcours va franchir plus explicitement le seuil du discours, puisque celui-ci ne sera plus seulement convoqué pour attester de la vraisemblance d'une analyse linguistique mais qu'il sera directement visé par l'analyse. Si l'analyse de l'aspect implique un sujet percevant le procès (comme celui-ci est montré dans l'énoncé), l'analyse de la modalité implique quant à elle un sujet pensant qui relève de l'énonciation, c'est-à-dire du discours. Ce sujet est habilité à doter les prédicats de causes et de buts, de moyens et de finalités. Dans les termes techniques de la sémiotique, on dira que les modalités vont nous permettre d'interroger la *destination* de la migration : qui ou quoi l'occasionne ? et pour qui ou pour quoi se fait-elle ? Les discours savants comme les discours politiques et journalistiques sont évidemment tout entiers investis par de telles questions auxquelles le dictionnaire se garde généralement de répondre.

Par exemple, quand Timera envisage une équivalence selon laquelle « l'émigration peut aussi se représenter comme une forme d'auto-bannissement, d'auto-mutilation » (2014, p. 32), il active un destinataire (l'émigrant lui-même), un mobile (une faute, réelle ou imaginaire, individuelle ou collective) et un objectif (réparer la faute) pour un destinataire (la famille,

le pays d'origine). Or ce sont des modalités qui engagent cette paraphrase, modalités très fréquemment activées dans le discours : d'une part la *volonté* du sujet (telle qu'elle sert ordinairement de critère catégorisant : « migration volontaire »), d'autre part le *devoir* du sujet ou du destinataire (le cas évoqué par Timera est celui de pêcheurs tunisiens émigrant vers l'Italie afin de protester contre la passivité de l'État tunisien « face à la pêche au chalutage qui les appauvrit » ; c'est donc le destinataire à qui revient la modalité déontique de la migration).

Les quatre types de modalités le plus souvent retenues dans la tradition logique et grammaticale interviennent régulièrement dans la conception de la migration.

- Modalités bouliques : migration volontaire / involontaire.
- Modalités déontiques : migration clandestine (= devoir ne pas migrer).
- Modalités aléthiques : migration environnementale pour laquelle il est débattu si elle est rendue obligatoire par la nécessité (ne pas pouvoir ne pas migrer) ou facultative.
- Modalités épistémiques : passeurs, victimes (savoir faire migrer, ne pas savoir migrer).

Le pouvoir de ces modalités est encore accru lorsqu'on l'applique, non au procès, mais au migrant lui-même, car les modalités ont le pouvoir d'affecter un sujet, c'est-à-dire de faire du migrant un sujet passionnel (et non pas seulement un sujet actant). Ces modalités sont inscrites jusque dans le lexique, par la morphologie et l'usage prototypique :

- la différence entre *migrateur* et *migrant* passe notamment par un savoir-être, inné chez les oiseaux, problématique pour l'être humain ;
- *migrant* s'emploie plus souvent au pluriel qu'émigrant ou *immigré*, et la passivation est frappante dans des expressions telles que « flux migratoires » (Bizot, 2020), « mouvements migratoires » (Silbert, 1999).

On comprend dès lors que les modalités soient les instruments de discours privilégiés lorsqu'il s'agit d'entreprendre un questionnement critique des représentations de la migration.

- Modalités bouliques : Timera (2014) par exemple interroge les discours d'héroïsation que des États africains ont à l'égard de leurs émigrants, car c'est évidemment sous-entendre leur bonne volonté à émigrer.
- Modalités déontiques : elles engagent les questionnements les plus sensibles, sur les droits d'asile et les devoirs d'accueil. Ainsi, l'article déjà évoqué de *Paris-Match* reprend en intertitre la citation du porte-parole d'une association militante : « Ce n'est pas une crise migratoire, c'est une crise d'accueil ! ».

- Modalités aléthiques : elles sont activées lorsque le chercheur met le doigt sur le « vide catégoriel » (Venturini *et al.*, 2012) ou qu'une association déplore l'absence de définition juridique¹⁴ relative au concept (ou pseudo-concept) de migrant. Elles appellent un travail de requalification¹⁵, dont on sait depuis Goffman (1975) l'enjeu qu'il représente pour les sujets.
- Les modalités épistémiques, enfin, sont susceptibles de revaloriser les migrants en les dotant de compétences et de propriétés spécifiques à leur condition ou à leur expérience, comme tant d'articles le mettent en avant (par exemple, pour ce qui est des compétences, dans un numéro des *Cahiers d'ethnomusicologie* consacré aux « Migrants musiciens » en 2019 ; et, pour ce qui est des propriétés, le numéro de *Hommes & Migrations* dédié aux expositions de migrants, « Exposer les migrants », en 2018).

Pour terminer sur une remarque personnelle : le questionnement attaché aux modalités déontiques met en balance deux modèles d'organisation politique, que j'appelle, pour l'un, « démocratique » parce qu'il est régulé par le « devoir pouvoir agir » que garantit l'égalité, pour l'autre, « aristocratique », régulé par la liberté d'un « pouvoir vouloir agir » (Badir, 2018).

Selon le modèle démocratique, l'absence de liberté qui est considérée comme déterminante par ceux qui défendent la cause des migrants appelle la réclamation d'un droit à l'égalité (vis-à-vis de cette liberté) et d'un devoir de fraternité (pour que ce droit soit réalisé).

Selon le modèle aristocratique, en revanche, la liberté de la migration, qu'elle soit réelle ou représentée, s'accompagne encore d'un devoir de fraternité vis-à-vis de celles et ceux qu'on a quittés (comme le rappelle notamment Hugon [2019], à propos de l'émigration espagnole aux XVI^e et XVII^e siècles, ou Timera pour l'immigration sénégalaise en France dans les décennies 1960-1970) et s'appuie sur un droit à une vie meilleure.

14 Par exemple, sur le site de La Cimade (<https://www.lacimade.org/faq/qu-est-ce-qu-un-migrant/>).

15 Beaucoup commenté a été à cet égard le parti-pris de Barry Malone, journaliste d'*Al-Jazeera English*, de renoncer à appeler tels les réfugiés syriens en Méditerranée.

Références bibliographiques

- Anne et Marie-Paule, « Migrants et réfugiés », *La linguistique sauvage* (blog en ligne), publié le 8 septembre 2015.
- Badir, Sémir, « Aristocratie, démocratie, écologie », *Les Temps modernes*, 699, 2018, p. 166-200.
- Bergeon, Céline et Hoyez, Anne-Cécile, « Être migrant et vivre en squat », *L'Espace Politique*, 26 [mis en ligne le 23 juillet 2015, consulté le 11 février 2020].
DOI : <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.3517>.
- Besse, Anne-Gaëlle, « Être migrant, c'est quoi? Ali, 22 ans, réfugié afghan, l'a raconté aux 4^e de Beaucamps-Ligny », *La Voix du Nord*, 13/11/2019.
- Birchem, Nathalie, « Être ou ne pas être mineur, quand on est migrant », *La Croix*, 18/04/2019.
- Blanc-Chaléard, Marie-Claude, « Réfugiés, migrants, étrangers : les mots et les causes de la Cimade (années 1970-1990) » in Kévonian D., Dreyfus-Armand G. & Blanc-Chaléard M-C. (éds), *La Cimade et l'accueil des réfugiés*, Paris, Presses universitaires de Paris Nanterre, 2013, p. 225-244.
- Goffman, Erving, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 1975.
- Gosselin, Laurent, *Sémantique de la temporalité en français*, Bruxelles, Duculot, 1996.
- Hanus, Christophe, « Être migrant, être sédentaire dans la petite sibérie française : une affaire de lignées familiales? », *Recherches familiales*, 6/1, 2009, p. 117-130.
- Hugon, Alain, *La Grande Migration. De l'Espagne à l'Amérique 1492-1700*, Paris, Vendémiaire, 2019.
- Laëthier, Maud, *Être migrant et Haïtien en Guyane*, CTHS (= Le regard de l'ethnologue), 2011.
- Magid, Magid, « Être migrant n'est pas un crime! », *Mediapart* [« le club »], 13/11/2019.
- Nuselovici, Alexis, « Étudier l'exil », *Position Paper 9*, Paris, Fondation Maison des sciences de l'homme, 2013 [en ligne : halshs-00861243 ; consulté le 9/07/2014].
- Seck, Abdourahmane, « Le « migrant » introuvable », *Cahiers d'études africaines*, 213-214, 2014 [mis en ligne le 27 juin 2016, consulté le 19 avril 2019].
DOI : [10.4000/etudesafriques.17697](https://doi.org/10.4000/etudesafriques.17697).
- Silbert, Nathalie, « La noria des grandes migrations », *Les Échos*, 3 novembre 1999.

Timera, Mahamet, « Mots et maux de la migration. De l'anathème aux éloges », *Cahiers d'études africaines*, 2014, p. 213-214 [mis en ligne le 27 juin 2016, consulté le 1er mai 2019. DOI: 10.4000/etudesafriaines.17580].

Venturini, Tommaso, Gemenne, François et Severo, Marta, « Des migrants et des mots : Une analyse numérique des débats médiatiques sur les migrations et l'environnement », *Cultures & Conflits*, 88, 2012 [mis en ligne le 15 mars 2014, consulté le 20 avril 2019.

DOI: 10.4000/conflits.18594].

Résumés

Première partie

L'émigration en Amérique latine au cours du long XIX^e siècle : recrutements et migrations collectives

CLAUDE MEHATS

Samuel Lafone et Alfred Bellemare, détonateur et promoteur de l'émigration basque vers le Rio de la Plata

Ce chapitre présente le rôle de ceux qui ont pendant longtemps été considérés comme les initiateurs de l'émigration basque contemporaine sous une forme massive et organisée à destination du continent américain. Voilà pourquoi les personnages de Samuel Lafone et d'Alfred Bellemare ont ici une place centrale. Leurs relations professionnelles (de préférence), sont évoqués. Les sources utilisées pour réaliser ce travail sont principalement issues des archives nationales uruguayennes et elles sont croisées avec quelques coupures de la presse locale du département des Basses-Pyrénées.

Mots-clés : Émigration basque, Uruguay, Argentine, Pays basque, XIX^e siècle, agent d'émigration

ISABELLE TAUZIN-CASTELLANOS

Les agents d'émigration à Bordeaux

À partir de la mise en place d'une législation sous le Second Empire pour accorder des autorisations aux agents d'émigration et surveiller leurs activités, le nombre de demandes d'exercer ce métier est demeuré stable au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, malgré l'accroissement des départs. Le présent chapitre s'intéresse aux cas qui ont motivé les enquêtes de police plus poussées sur